



Maison départementale des personnes handicapées

Place handicap est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les personnes handicapées, adultes et enfants.

Une structure d'accueil aux missions définies par la loi :

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, les services de l'Éducation Nationale et les services de l'État en charge de l'action sanitaire et sociale, du travail et de l'insertion professionnelle, les caisses de Sécurité sociale ont créé depuis le 1er janvier 2006 Place handicap, la maison départementale des personnes handicapées de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec les associations. Elle regroupe les précédents interlocuteurs :

- ▶ La Commission Départementale d'Éducation Spéciale (CDES) pour les enfants et les jeunes adultes jusqu'à 20 ans,
- ▶ La Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP) pour les adultes,
- ▶ Le Site pour la Vie Autonome (SIVA) pour l'attribution d'aides techniques, l'aménagement du logement et du véhicule.

Place handicap permet :

- ▶ de simplifier le dispositif en mettant en place un lieu d'accueil unique et en assurant la transition de l'âge enfant à l'âge adulte,
- ▶ d'évaluer la situation de la personne dans sa globalité.

Une équipe à votre écoute :

L'équipe de Place handicap vous accueille, vous conseille et vous informe sur vos droits et vos démarches. Elle vous accompagne dans l'élaboration de votre « projet de vie ». Une équipe pluridisciplinaire évalue vos aptitudes et vos besoins de compensation ; et construit avec vous un plan d'aide personnalisé. La Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) prend ensuite des décisions sur les propositions de l'équipe pluridisciplinaire.

La Commission des Droits et de l'Autonomie :

- ▶ Apprécie votre handicap,
- ▶ Se prononce sur la scolarisation et sur l'orientation et l'insertion professionnelle,
- ▶ Désigne, selon vos besoins, les établissements ou services pouvant vous accueillir,
- ▶ Attribue l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), l'Allocation de l'Adulte Handicapé (AAH) et la nouvelle Prestation de Compensation du Handicap (PCH), destinée à se substituer à l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP),
- ▶ Reconnaît la qualité de travailleur handicapé,
- ▶ Attribution des cartes invalidité, cartes de priorité et cartes européennes de stationnement.

Accueil du public :

Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h30, fermé le vendredi après-midi (sur rdv seulement).

Immeuble Erik Satie

7/11 rue Erik Satie

93000 Bobigny

Le calendrier des permanences des associations est consultable sur le site www.place-handicap.fr

Accueil en Langue des Signes Française le mardi après-midi de 14h à 16h et le jeudi matin de 9h à 12h.

Tél. : 01 83 74 50 00

Fax : 01 83 74 52 10

Site : www.place-handicap.fr

Le dossier MDPH est disponible en téléchargement sur <http://www.place-handicap.fr/spip.php?article2>



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43